



Mise en œuvre de décisions tarifaires anticipées au Liberia

Objectifs

Mettre en œuvre un service de décisions tarifaires anticipées au Liberia dans le cadre d'une vaste initiative visant à moderniser les travaux de classement tarifaire et les infrastructures connexes, en vue de garantir un niveau plus élevé de certitude et de prévisibilité dans l'application du Système harmonisé (SH) et de promouvoir le classement uniforme des marchandises dans le SH.

Description du projet

Le Bureau des douanes et accises du Liberia (LBCE) a entrepris un vaste projet de réforme dont l'un des volets consiste en un plan de modernisation à grande échelle de la douane du Liberia. Le classement tarifaire étant l'une des fonctions principales de la douane, l'amélioration des travaux de classement tarifaire et des infrastructures connexes (notamment les décisions tarifaires anticipées) a été reconnue comme un objectif de première priorité.

L'OMD a effectué une mission spécialisée qui s'est concentrée sur les travaux de classement tarifaire et les instruments y afférents, au cours de laquelle une série de mesures concrètes visant à améliorer les capacités du LBCE dans ce domaine ont été convenues. Peu de temps après cette mission, le Liberia est devenu Partie contractante à la Convention sur le SH et a créé une nouvelle unité (Direction des politiques) chargée des questions liées au classement tarifaire. Il s'est en outre activement employé à mettre en œuvre un service national de décisions tarifaires anticipées, en conformité avec les Recommandations du Conseil de l'OMD concernant l'introduction de programmes de renseignements contraignants sur le classement des marchandises avant déclaration (1996) et l'amélioration des travaux de classement tarifaire et des infrastructures connexes (1998).

La Direction des politiques du LBCE a commencé à émettre des décisions tarifaires contraignantes et s'est employée à renforcer le cadre législatif régissant le programme : un projet de loi visant les décisions tarifaires anticipées a été proposé en vue de l'inclure dans le nouveau Code des douanes et des procédures détaillées concernant la délivrance de ces décisions ont été mises au point par la Direction des politiques du LBCE. Le LBCE et le Secrétariat de l'OMD ont noué de bonnes relations de travail afin d'assurer le suivi du projet (s'agissant, par exemple, de la fourniture de conseils sur des questions complexes de classement tarifaire, sur les prochaines étapes de la mise en œuvre du service de décisions tarifaires anticipées, etc.).

Résultats

- Le LBCE a conçu son propre service de décisions tarifaires anticipées qui est non seulement adapté à l'environnement local et conforme à la législation nationale, mais se fonde également sur les meilleures pratiques recommandées par l'OMD. L'engagement déterminé des instances dirigeantes du LBCE, combiné à l'assistance globale dispensée par l'OMD, ont abouti à une amélioration tangible de la situation dans ce domaine.

Pour plus d'informations :

- Site Web de l'OMD : <http://www.wcoomd.org/fr/media/newsroom/2010/june/liberia-becomes-the-138th-contracting-party-to-the-harmonized-system-convention.aspx>
- OMD Actualités (page 49): http://www.wcoomd.org/fr/media/wco-news-magazine/~/_media/F3C717C7BE054763815449CDEBA872F9.pdf

www.wcoomd.org